

## ORGANIGRAMME DRH

Notice explicative de l'organigramme

L'organisation de la DRH est précisée par l'organigramme affiché sur les sites internet des ministères chargés des affaires sociales. Y figurent :

### **Le directeur des ressources humaines, assisté :**

▶ d'une adjointe, qui pilote les démarches et dossiers stratégiques par délégation directe du directeur, dirige et garantit la sécurisation juridique de l'ensemble des dossiers ressources humaines et représente le directeur au sein des instances de gouvernance internes ou interministérielles. Elle a sous sa responsabilité directe les entités suivantes :

- le pôle gouvernance DRH qui comprend :
  - Le cabinet ;
  - le bureau des ressources humaines et des affaires générales,
  - le bureau des achats, du contrôle interne et des finances ;
  
- le pôle animation des services qui comprend :
  - le département de l'animation des réseaux,
  - le département processus et évaluation,
  - la mission RH de crise et gestion des transferts.

**Le pôle « Accompagnement du management, des organisations et intelligence collective »** qui a pour mission de proposer et déployer une stratégie d'innovation managériale, de transformation des organisations et d'accompagnement Individuel et collectif.

**Le service stratégie, compétences et vie au travail comprend trois pôles dont les départements qui les composent fonctionnent majoritairement en mode projet :**

Le pôle « Fabrique RH » qui comprend :

- ▶ le département des partenariats et diversification des parcours individuels ;
- ▶ le département égalité professionnelle et diversité ;
- ▶ le département professionnalisation et campus RH.

Le pôle « pilotage et ressources » qui comprend :

- ▶ le département allocation de ressources, recrutement et politique de rémunération ;
- ▶ le département formation et GPEEC ;
- ▶ le département dialogue social et expertise statutaire.

Le pôle « QVT, prévention et action sociale » qui comprend :

- ▶ le département qualité de vie au travail et médecine de prévention ;
- ▶ le département innovation et action sociale ;
- ▶ le département procédures individuelles et prévention des conflits.

**Le service transformation numérique et gestion de proximité qui comprend :**

- ▶ Le bureau de l'encadrement supérieur ;
- ▶ Le responsable de la coordination des pôles de gestion ;
- ▶ Le responsable de la coordination et de l'animation du projet de service ;
- ▶ Le pôle coordination/RH/Relations partenaires ;
- ▶ Le pôle corps communs ;
- ▶ Le pôle corps spécifiques ;
- ▶ Le pôle transformation numérique, performance et qualité.